**Résumé du projet de loi N° 8428**

Ce dispositif constituera la base légale pour le financement, via une contribution de l’Etat, d’une partie des coûts engendrés par le mécanisme de compensation. L’intention est de limiter la hausse des prix de l’électricité à 30% en 2025 pour les ménages dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 25 000 kilowattheure.

Cette mesure a été conçue lors des négociations tripartites de septembre 2022 pour l’année 2023 et a été prolongée d’une année.

Sans aucune mesure supplémentaire de stabilisation du prix de l’électricité à la fin de cette année, le prix du kilowattheure d’électricité augmenterait d’environ 60% pour le client domestique de la catégorie A.

\*